

M. Stewart, secrétaire parlementaire du secrétaire d'État, dépose la réponse à l'ordre susdit.

N° 2317—M. Coates

Quel est le chiffre total des contrats que le gouvernement fédéral a adjugés aux chantiers maritimes d'Halifax, de 1957-1958 à 1963-1964, et le nombre total de contrats adjugés jusqu'à ce jour pour l'année financière 1964-1965?

M. Stewart, secrétaire parlementaire du secrétaire d'État, dépose la réponse à l'ordre susdit.

N° 2341—M. Howard

1. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1962, quels approvisionneurs de Prince-Rupert (C.-B.) ont fourni a) de la viande et b) d'autres aliments au navire *Alexander MacKenzie* et combien d'argent fut versé à chacun de ces approvisionneurs par mois?

2. Est-ce qu'on met en adjudication la fourniture de telles provisions à l'*Alexander MacKenzie* et, dans le cas de l'affirmative, quand l'a-t-on fait la dernière fois et quels étaient les soumissionnaires et les montants de leurs soumissions? Dans le cas de la négative, pourquoi ne l'a-t-on pas fait?

M. Stewart, secrétaire parlementaire du secrétaire d'État, dépose la réponse à l'ordre susdit.

La Chambre reprend le débat sur la proposition de motion de M. Batten, appuyé par M. Bécharde: Que le septième et dernier rapport du comité spécial du drapeau canadien, présenté à cette Chambre le jeudi 29 octobre 1964, soit maintenant agréé.

Et sur la proposition de motion d'amendement de M. Flemming (Victoria-Carleton), appuyé par M. Pugh: Que le septième rapport du comité spécial ne soit pas maintenant adopté mais qu'il soit renvoyé au comité avec instruction de retrancher, de la recommandation, les mots «le Royal Union Flag, communément appelé Union Jack», et de les remplacer par ce qui suit: «le Red Ensign canadien», et

Qu'à ces fins le Comité soit reconstitué.

Le débat se poursuit, et ledit débat est interrompu.

#### *États et rapports déposés auprès du greffier de la Chambre*

Le document suivant, remis au greffier de la Chambre, est déposé sur le bureau, suivant l'article 40 du Règlement, savoir:

Par M. Sharp, membre du conseil privé de la reine,—Arrêté en conseil C.P. 1964-1920, en date du 10 décembre 1964, autorisant, en vertu de l'article 21 de la Loi sur l'assurance des crédits à l'exportation, des contrats d'assurance par la Société d'assurance des crédits à l'exportation pour l'expédition d'à peu près 100 mille tonnes métriques de blé à la République populaire de Bulgarie durant la période du 8 octobre 1964 au 7 octobre 1965, conformément à l'article 21B de ladite loi, chapitre 105, S.R.C., 1952, modifiée en 1960-1961. (Texte anglais)

A six heures du soir, M. l'Orateur prononce d'office l'ajournement de la Chambre jusqu'à demain, à 2 h. 30 de l'après-midi, suivant l'article 2(1) du Règlement.